



Amiante

Trame pour information des usagers

Qu'est-ce que l'amiante ?

L'**amiante** est un minéral fibreux de la famille des silicates (minéraux très répandus dans la croûte terrestre), présent dans des roches dites "amiantifères". Une fois broyées, ces roches peuvent servir à fabriquer un matériau également nommé "amiante", utilisé dans le secteur du bâtiment et l'industrie. Cette matière est composée de fibres invisibles, 400 à 500 fois moins épaisses qu'un cheveu, capables de flotter parmi les poussières de l'atmosphère.

Pourquoi les fibres d'amiante sont-elles nuisibles à la santé ?

En cas d'inhalation, les **filaments d'amiante** peuvent se déposer dans les poumons et provoquer des maladies respiratoires :

- affections bénignes pulmonaires et de la plèvre ;
- pathologies cancéreuses.

Le matériau amianté en tant que tel, s'il est en bon état, ne présente pas de danger. En fait, l'amiante ne constitue un risque pour la santé que si les fibres se retrouvent dans l'air inhalé ; ce qui est le cas si l'amiante est en mauvais état ou lors d'enlèvement de matériaux amiantés sans précautions.

Les effets de l'amiante dépendent de différents facteurs :

- Le niveau ou l'intensité de l'exposition (la concentration des fibres dans l'air);
- La quantité de fibres inhalées;
- la durée d'exposition;
- la fréquence des expositions;
- la taille et le type des fibres d'amiante inhalées;
- le temps écoulé depuis la première exposition;
- l'âge

L'amiante dans les habitations

La production, l'importation et la commercialisation d'amiante sont interdites depuis le 1er janvier 1997 en France mais il a été beaucoup utilisé dans la construction avant cette date. L'amiante peut se trouver dans des matériaux de toiture, de bardage, de revêtement de sol, d'enduit de mur ou de plafond, des peintures, des tuyauteries, des bacs à fleurs et même des housses de table à repasser. Les plaques d'amiante ciment (Fibrociment) sont de loin les plus répandues.

Si vous avez des doutes, demandez l'avis d'un diagnostiqueur agréé ou dans un premier temps, à une association de victimes de l'amiante près de chez vous qui saura vous conseiller

(à rechercher sur Internet). Eventuellement, faites faire un prélèvement par un laboratoire agréé (listes de laboratoire sur les sites de l'INRS : www.inrs.fr ou de la COFRAC : www.cofrac.fr).

L'agence de l'habitat peut attribuer des aides pour les diagnostics (www.anah.fr).

Pour trouver une entreprise de diagnostic certifiée amiante : www.cofrac.fr

Il y a deux sortes de déchets d'amiante

- **Amiante libre ou friable** : il est impératif de faire appel à une entreprise de désamiantage certifiée.
- **Amiante lié** (plaques de fibrociment, tuyaux, ardoises, jardinières, mitrons, etc..) : il est préférable de faire appel à une entreprise certifiée et c'est impératif si les quantités sont importantes. Cependant, si vous choisissez de faire les travaux vous-même, des précautions s'imposent.

Les précautions à prendre pour évacuer l'amiante lié

L'essentiel est de vous protéger des poussières amiantées que vous pourriez respirer pendant l'opération. Il existe des kits de protection spécifiques.

Pour éviter les poussières amiantées :

- Arrosez vos tôles avant de les démonter ou les déplacer
- Ne pas brosser, couper, scier ou tronçonner, mais plutôt dévisser les plaques, puis les poser au sol sans les briser.
- Emballez vos déchets au fur et à mesure du démontage

Les précautions ne concernent pas que vous :

Il est de votre devoir de protéger votre voisinage en tenant à distance les personnes non concernées par vos travaux.

Délimitez votre chantier avec des affiches interdisant l'approche, mettez une barrière.

Rappel important : Vous êtes responsables de tous les déchets provenant de votre domicile, y compris les déchets d'amiante. L'abandon de déchets sur la voie publique est strictement interdit et puni par la loi (lourdes sanctions qui peuvent aller jusqu'à un an de prison ferme).

Sources :

- ✓ Assurance Maladie
- ✓ INRS
- ✓ FNADE